



Vols de blu ray dans plusieurs magasins

Par **juju0914**, le **03/06/2011** à **12:49**

Bonjour, mon amie a été prise en flagrant délit de vol de blu ray dans un magasin il y a 1 mois. ils l'avaient déjà repérée et ont noté 2000 euros de vol, sans savoir si c'était elle (ils ont retrouvé les étiquettes dans les rayons). Elle a avoué avoir déjà volé pas mal de blu ray dans ce magasin et 2 autres, et revendu un bon nombre sur ebay et le boncoin. Les gendarmes ont retrouvé chez elle des dizaines de bordereaux d'envoi pour des colis de blu ray, et ils estiment à 600 blu ray volés. Une enquête est donc en cours. Elle a un casier vierge et a commencé ces bêtises au début de l'année, quand ça n'allait pas (elle faisait une dépression, sous antidépresseurs etc). Elle est étudiante et n'a pas de revenus. Plusieurs questions :

- Les deux autres magasins dans lesquels elle a déjà volé, peuvent-ils vraiment savoir le montant exact des blu ray volés (s'ils ne l'avaient pas repérée) ?
- Va-t-elle devoir tout rembourser ? (aux alentours de 20 000 euros si mes calculs sont bons) ? sachant qu'elle n'a que 5000 euros sur son compte. (elle revendait à prix bas les blu ray) ?
- Quel peut être la sanction encourue ? les gendarmes lui ont dit qu'elle ne ferait pas de prison, vu que c'était son premier délit. mais même pour ces vols importants, elle ne pourra pas en faire ?
- si elle doit tout rembourser, et qu'elle ne peut pas car pas de revenus, comment ça se passe ?
- enfin, si avant d'être convoquée par le procureur ou le tribunal, elle prend contact avec les 3 magasins et leur propose de les dédommager afin qu'ils retirent leur plainte (les magasins ne sachant pas combien elle leur a volé, disons qu'elle leur propose 2000 euros) ; est-ce que cela joue en sa faveur pour le procès ? (le fait qu'elle ait voulu essayer de réparer ses erreurs en dédommageant les victimes) => si les plaintes sont retirées, l'enquête est-elle en cours je suppose ? et si l'enquête trouve par ebay et leboncoin qu'il y a donc eu un grand nombre de revente alors que les magasins ont retiré leur plainte, devra-t-elle rembourser ces produits aussi ?
- s'ils retrouvent un certain nombre de blu ray revendus sur ebay etc, mais qu'ils ne savent pas à qui ils ont été volés, vu que les magasins ne pourront jamais avoir le montant du préjudice et l'ensemble des blu ray volés, mon amie devra-t-elle rembourser tout cela également ?
- vaut-elle mieux qu'elle fasse un prêt et prenne un avocat ? sachant qu'elle n'a

pas de revenus ...rnrnEn vous remerciant d'avance pour toutes vos réponses.....